

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2015

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	VOLUMES VENDUS ET EXPORTES	5
■	BILAN DES VOLUMES.....	7
■	LONGUEUR DU RESEAU	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	EVOLUTION DES TARIFS DE VENTE EN GROS AUX COLLECTIVITES	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU	13
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE	15
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES	15
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	16
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	16
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	16

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Valière - SYMEVAL exerce la mission production de la compétence eau potable.

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Valière - SYMEVAL regroupe les communes d'Argentré-du-Plessis, Liffré et Vitré.

Ainsi que les collectivités : SI DES EAUX DE HAUTE-VILAINE, SI DES EAUX DE MONTAUTOUR, SI DES EAUX DE CHATEAUBOURG, SI DES EAUX DE LA FORET DU THEIL, SI DES EAUX DE VAL D'IZE et SYNDICAT DU PERTRE-ST CYR.

En application de la loi MAPAM, Rennes métropole a pris la compétence « Eau » au 1^{er} janvier 2015. Désormais, les communes métropolitaines d'Acigné, Corps-nuds, Brécé et Nouvoitou sont comprises dans la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR).

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

152 500 habitants sont desservis totalement ou partiellement

Population en vigueur en 2015 (données Insee 2012 - Décret N° 2014-1611 du 24 décembre 2014).

La baisse de la population par rapport à 2014 (-8%) s'explique par le passage des 4 communes (Acigné, Brécé, Corps-Nuds et Nouvoitou) à la CEBR.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage et en régie :

- Au 1^{er} janvier 2014, le SIE de Châteaubourg a transféré au SYMEVAL la nouvelle l'usine de production du Plessis- Beucher. Celle-ci n'a pas été intégrée dans le périmètre d'affermage de Véolia. Elle est gérée en régie jusqu'au 31/12/2016.
- Le délégataire, la société VEOLIA EAU, poursuit son contrat d'origine et ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2005. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2016.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	26/10/2012	Prise en charge de travaux à réaliser suite variation des volumes produits, modification de la rémunération, révision de la valeur de production de référence à savoir : 3 450 000 m3.
2	23/10/2013	Prise en charge de nouvelles installations et de nouvelles obligations, modification du droit à déduction de la TVA, modification de la rémunération du délégataire
3	01/01/2016	Augmentation des volumes produits par l'usine de la Billerie (par rapport au volume de référence de 2012 Adaptation du plan de renouvellement

■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS.

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Vente	ARGENTRE-DU-PLESSIS	maxi 650 m3/jr	2005	12
Vente	SIE DE CHATEAUBOURG	maxi 9 300 m3/jr	2005	12
Vente	SIE des MONTS de VILAINE	maxi 700 m3/j	2005	12
Vente	SIE DE LA FORET DU THEIL	maxi 5 800 m3/jr	2005	12
Vente	SIE DE VAL D IZE	400 m3/j	2007	12
Achat	VITRE	4 600 m3/j maxi d'achat	2011	3

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
d'Export	SMPBC	100 000 m3/an	2013	3
d'Import/Export (échange d'eau)	CEBR (Cesson-Sévigné)	200 000 m3/an	2014	
Export	CEBR (Acigné)	180 000 m3/an	2015	2
d'Import/Export (échange d'eau)	CEBR (Liffré)	200 000 m3/an	2015	2

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2014 [m³]	Prélèvement 2015 [m³]	Variation 2014/2015	Observations
Retenue de La Valière (Partie qui alimente La Billerie) VITRE	700	4 215 378	3 812 311	-9,56 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 2 juin 1976
Prise d'eau Le Plessis-Beuscher (Vilaine) CHATEAUBOURG	600	2 421 557	3 311 598	+36,75 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 12 avril 2012
Total des prélèvements [m³]		6 636 935	7 123 909	+7,34 %	

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2014 [m³]	Importé en 2015 [m³]	Variation 2014/2015	Part 2015
VITRE	2 061 066	1 719 502	-16,57%	86,90%
CEBR (Cesson-Sévigné)	103 844	180 421	73,74%	9,12%
CEBR (Liffré)		78 790	+100,00%	3,98%
Total import [m³]	2 164 910	1 978 713	-8,60%	100,00%

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2014 [m³]	Production 2015 [m³]	Variation 2014/2015	Observations
Usine de traitement de La Billerie VITRE		3 717 102	3 338 634	-10,18 %	
Usine de traitement Le Plessis-Beuscher CHATEAUBOURG	12 000	2 120 289	3 047 099	+43,71 %	
Total produit [m³]		5 837 391	6 385 733	+9,39 %	

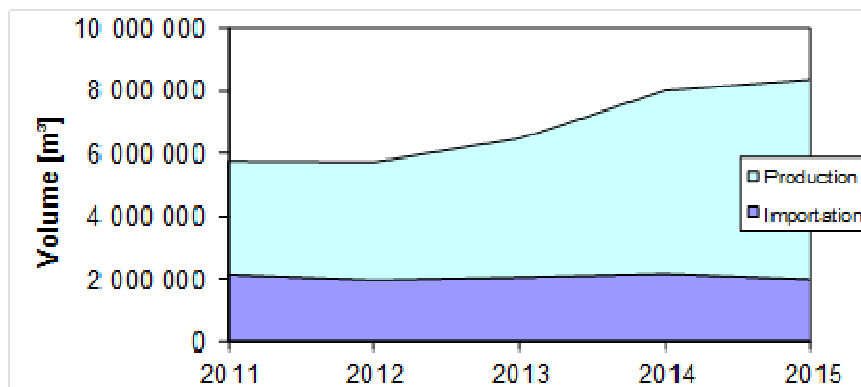
Le rendement de l'usine de la Billerie est en 2015 de 87,6%, du même ordre qu'en 2014.

Le rendement de l'usine de Plessis- Beuscher est de 92% en 2015, supérieur à 2014.

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2014	2015	Variation	Part 2015
Ressources propres	5 837 391	6 385 733	+9,39 %	76,34%
Importations	2 164 910	1 978 713	-8,60 %	23,66%
Total général	8 002 301	8 364 446	+4,52 %	100%

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



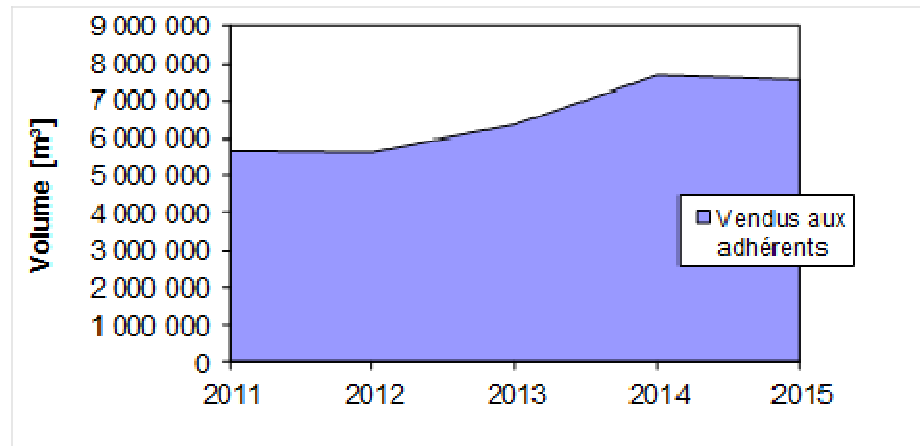
L'augmentation des volumes produits en 2014 est liée à l'intégration de la nouvelle usine de production du Plessis-Beuscher dans le périmètre du Syméal.

■ VOLUMES VENDUS ET EXPORTES

- *Volumes vendus aux collectivités adhérentes*

Vente à	Vendu en 2014 [m³]	Vendu en 2015 [m³]	Variation 2014/2015	Part 2015
ACIGNE	133 994	0	-100,00%	
ARGENTRE-DU-PLESSIS	190 950	189 413	-0,80%	2,47%
LIFFRE	0	78 790	+100,00%	1,03%
SIE DE CHATEAUBOURG	4 344 956	4 406 827	+1,42%	57,77%
SIE DE HAUTE VILAINE	158 360	174 360	+10,10%	2,27%
SIE DE LA FORET DU THEIL	1 993 873	2 268 934	+13,80%	29,73%
SIE DE MONTAUTOUR	119 170	124 950	+4,85%	1,64%
SIE DE VAL D IZE	127 820	119 970	-6,14%	1,57%
VITRE	600 153	269 245	-55,14%	3,52%
Volume total vendu aux adhérents	7 669 276	7 632 489	-0,48%	100,00%

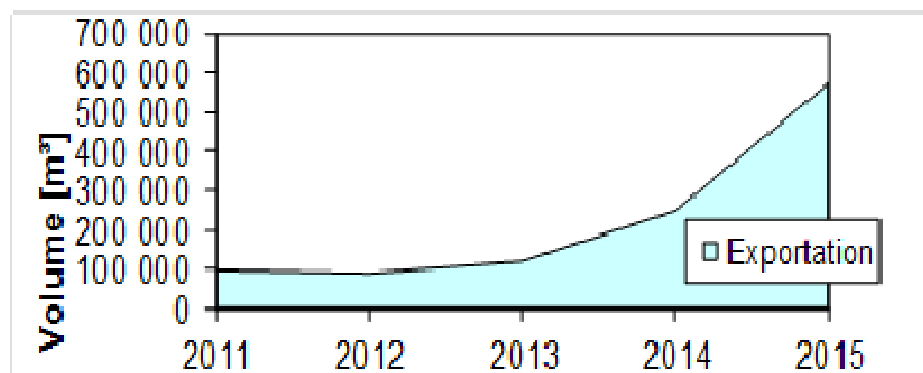
- Evolution des volumes vendus aux adhérents



- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2014 [m³]	Exporté en 2015 [m³]	Variation 2014/2015	Part 2015
SMPBC	115 550	119 730	+3,62%	20,84%
CEBR (Cesson-Sévigné)	133 506	238 019	+78,28%	41,43%
CEBR (Alimentation d'Acigné)	-	216 766	+100,00%	37,73%
Volume total exporté	249 056	574 515	+130,68%	100,00%

- Evolution des volumes vendus exportés



L'augmentation des exportations est liée à la restructuration du réseau (Echange d'eau à Cesson) et de la limite administrative (passage de la commune d'Acigné à la CEBR) entre la CEBR et le Syméval.

■ **BILAN DES VOLUMES**

Volumes [m³]	2014	2015	Variation
Volume produit	5 837 391	6 385 733	+9,39 %
Volume importé	2 164 910	1 978 713	-8,60 %
Volume mis en distribution	8 002 301	8 364 446	+4,52 %

Volume exporté	249 056	574 515	+130,68 %
Volume total vendu aux adhérents	7 669 276	7 632 489	-0,48 %
Volume total vendu	7 918 332	8 207 004	+3,64 %

■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2014	2015	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	121,4	121,4	0,00 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
03/03/2014	Participation 2014 des adhérents
16/12/2014	Participation 2015 des adhérents

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2016, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 15,85 % par rapport aux tarifs de base de 2005.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ EVOLUTION DES TARIFS DE VENTE EN GROS AUX COLLECTIVITES

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation jan2015-jan2016
Part de l'exploitant			
Part proportionnelle [€HT/m3]	0,371	0,347	-6,47%
Part de la collectivité			
Part proportionnelle [€HT/m3]	0,071	0,075	+5,63%
Redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau [€/m3]	0,028	0,055	+96,43%
Prix total HT [€/m3]	0,470	0,477	+1,49%
TVA 5,5 %	5,5 %	5,5 %	
Prix total TTC [€/m3]	0,496	0,503	+1,41%

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

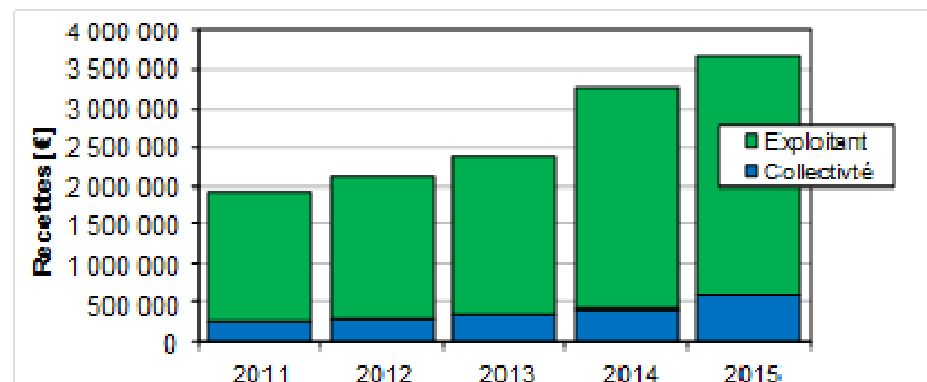
	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau	430 433,45 €	593 298,03 €	+37,84%
Total recettes de vente d'eau	430 433,45 €	593 298,03 €	+37,84%

Autres recettes			
Participation des SIE de base	466 751,57 €	395 224,38 €	
Remboursement achat d'eau	- 113 358,63 €	-94 572,50 €	
Total des recettes	783 826,39 €	893 949,91 €	

- Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau	2 816 421,22 €	3 071 383,44 €	+9,05%
dont abonnements	115 086,60 €	114 890,00 €	-0,17%
Total recettes de vente d'eau	2 816 421,22 €	3 071 383,44 €	+9,05%

Autres recettes			
Remboursement achat d'eau	- 513 205,43 €	-428 155,50 €	
Total des recettes	2 303 215,79 €	2 643 227,94 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	27	100 %	
Conformité physico-chimique	27	100 %	

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source VEOLIA)

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
Eaux vendues	[2,4 – 20,7]	Traces	[1,0 – 6,3]

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Retenue de La Valière (Partie qui alimente La Billerie)

➔	80 %	Arrêté préfectoral du 1976 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : Propriété PPI). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourrait être admis	80 %
---	------	---	------

Prise d'eau Le Plessis-Beuscher (Vilaine)

➔	80 %	Arrêté préfectoral du 19 avril 2005 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut-être admis	100%
---	------	--	------

Import d'eau traitée depuis VITRE

➔	80 %	L'import vient de la station de la Grange qui traite l'eau de la retenue de la Valière, de la prise d'eau de Pont-Billon et des drains du Pertre. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	--	------

Import d'eau traitée depuis CEBR (Liffré – Cesson)

➔	80 %	L'import vient de la station de Mézières sur Couesnon qui traite l'eau prélevée au niveau des drains du Pays du Coglais et de la prise d'eau de la Roche (Mézières sur Couesnon). Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80%
---	------	--	-----

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>	
Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	87 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 55 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

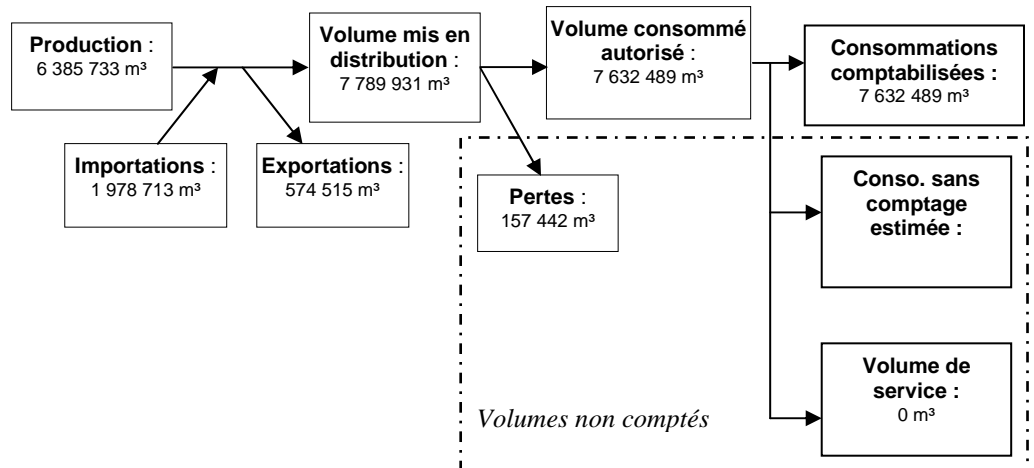
La valeur de cet indice varie entre 0 et 100.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	12
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (55 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	100	77

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 0 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2011*	2012*	2013	2014	2015
Rendement du réseau [%]	100,7	100,4	100,3	98,9	98,1

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2011*	2012*	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	-1,62	-0,88	-0,44	1,89	3,55

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2011*	2012*	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	-1,62	-0,88	-0,44	1,89	3,55

* Les résultats supérieurs à 100 pour le rendement et négatifs pour les indices sont dus à des incertitudes de comptage. Le volume produit est lié à un comptage (débitmètre) sur une canalisation en diamètre 400, alors que les volumes vendus sont liés à une vingtaine de compteurs volumétriques, généralement de diamètre bien inférieur. L'exploitant a réglé ce problème depuis 2014.

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	242,2	236,9	158,3	178,7	185,2
Seuil de rendement [%]	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0	0	0	0
% de renouvellement du réseau					

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0 %**.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
UTEP PLESSIS BEUSCHER	170 633 €
INTERCONNEXION SYMEVAL SMPBR	48 626 €
REORGANISATION COMPTAGE LA VIGNE	213 744 €
Etude préalable PPC Guérinière - BALAZE	18 472 €
Montant total des travaux payés (€)	451 475 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	13 814 158,82 €	13 026 687,48 €
Remboursements au cours de l'exercice	4 516 019,79 €	1 001 082,53 €
dont en intérêts	252 031,04 €	213 611,19 €
dont en capital	4 263 988,75 €	787 471,34 €

Le SMG35 participe au remboursement de l'annuité des emprunts à Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 100%.

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	733 559,36 €	731 314,73 €	721 138,41 €	582 799,91 €	574 856,22 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2014	2015
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	
dont part délégataire		
dont part collectivité	0,00 €	

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2014	2015
Subvention à Ille et Vilaine MOPTI - participation à la réalisation d'un puits hydraulique dans le village de Badourou -région de MOPTI au MALI	-	1 500 €